

Bonjour chers parents,

La rentrée scolaire est maintenant derrière nous! Nous sommes vraiment heureux de retrouver les enfants! Cette année, la majorité des groupes du service de garde partageront avec les enseignants les locaux où les enfants retrouveront leur éducateur midi et soir. Nos petits cocos du préscolaire resteront dans l'aile C dans les locaux de classe aménagés spécialement pour eux. L'accueil du service de garde se fera toujours à la porte au nord du secrétariat sur la 18^e Avenue (près de la mini cour). Vous pourrez passer par cette porte de 7h à 9h, de 11h30 à 12h55 et de 15h25 à 18h. Prenez note que sur l'heure du midi, le secrétariat est fermé et qu'il n'y a pas toujours quelqu'un dans le bureau pour vous ouvrir, il est donc préférable de vous annoncer avant de vous présenter. La porte du SDG sera fermée également de 15h15 à 15h25 afin d'effectuer un transfert sécuritaire de vos enfants entre les enseignants et les éducateurs. Par mesure de sécurité, vous devez en tout temps vous présenter à l'accueil du service de garde pour récupérer vos enfants (sauf soir de parc) et signer le registre de départ. De 17h à 18h, vous pourrez venir chercher vos enfants sur la cour d'école en passant par l'accueil et entrer en contact avec les éducateurs. Vous pourrez ressortir par la cour sur la 17^e avenue ou par l'accueil.

Afin d'offrir aux enfants plus d'espace de jeu en réduisant le nombre d'enfants par cour, nous aurons deux périodes de dîner. Les maternelles à la 2^e année dîneront de 11h30 à 12h10 et ils iront jouer dehors par la suite, les 3^e à 6^e année quant à eux, commenceront par aller se dégourdir à l'extérieur et ils mangeront de 12h15 à 12h55.

Tout comme les années précédentes, chaque groupe du service de garde aura une période au gymnase et une sortie au parc par semaine. La planification de chaque groupe sera affichée à l'accueil du SDG à compter du mois d'octobre. Les éducateurs mettront à leur planification mensuelle, une activité parent/enfant où vous aurez l'occasion, si le cœur vous en dit, de venir jouer avec votre enfant et ses amis. Des sessions d'ateliers sous inscriptions seront également offertes au courant de l'année ainsi que plusieurs semaines thématiques. Nous poursuivrons pour une deuxième année, les dîners animés. Après la période du dîner, les enfants auront le choix entre diverses activités extérieures, sportives ou autres selon leurs goûts et leurs envies du moment, l'horaire suivra ultérieurement.

L'inscription aux journées pédagogiques se fera encore via des formulaires « Forms ». Puisque plusieurs règles budgétaires et de fonctionnement ont été modifiées, nous devons revoir notre cahier des règlements et le faire approuver lors du premier conseil d'établissement, une fois fait nous vous l'enverrons par courriel. Vous devrez en prendre connaissance, mais vous n'aurez pas à le signer comme les années passées.

Pour les journées pédagogiques, vous recevrez ultérieurement une liste avec les coûts de toutes les journées pédagogiques, nous devons également les faire approuver lors du premier CÉ. Vous recevrez un formulaire *Forms* contenant toutes les informations utiles environ deux semaines avant chaque journée pédagogique afin d'y inscrire votre enfant, sauf pour celle du 20 septembre, vous recevrez le formulaire aujourd'hui ou demain. Assurez-vous de respecter les dates limites d'inscription, des frais pourraient vous être facturés ou l'accès à la journée pourrait vous être refusé. Nous avons des délais de réservation à respecter et nous devons nous assurer d'avoir le personnel adéquat au bon déroulement de la journée. Vous aurez toujours le choix d'inscrire votre enfant à l'activité, à la journée école ou de le garder à la maison. Les enfants inscrits seront facturés qu'ils soient présents ou non.

Comme par les années passées, vous recevrez votre état de compte du service de garde au début de chaque mois et les paiements par internet seront favorisés afin de limiter la manipulation d'argent. Je

vous ferai parvenir la procédure. Puisqu'il y a beaucoup de changements de fréquentation en début d'année, l'état de compte du mois d'août et septembre vous sera envoyé également d'ici la fin de la semaine. Si vous êtes en garde partagée et que vous souhaitez recevoir votre état de compte distinctement, veuillez envoyer un courriel à stalegrand.sdg@csgdm.qc.ca.

Notre déclaration de clientèle se fera le 29 septembre, c'est lors de cette déclaration que nous recevrons nos budgets et que nous confirmerons le nombre d'éducateurs dont nous disposerons pour l'année scolaire. Tous les enfants inscrits au service de garde, le matin, le midi et/ou le soir, auront leur place d'assurée puisque le personnel et les groupes seront faits en fonction du nombre d'enfants déclarés. Nous comprenons que la situation de plusieurs parents a changé et/ou pourrait changer aussi dans le futur. Nous accueillerons vos enfants au service de garde dans les plus brefs délais, par contre, nous avons des ratios à respecter. Ainsi, il se pourrait que votre enfant ne puisse intégrer le service de garde pour la date demandée et/ou qu'il ne soit pas avec son groupe d'amis. Prenez note qu'il y a deux semaines d'avis à donner pour un chargement de fréquentation ou un arrêt de service et que celui-ci doit se faire par courriel. Suite à plusieurs inscriptions cette semaine, nous créerons un groupe supplémentaire de 1^{re} et 2^e année, donc chacun des groupes du premier cycle sera maintenu au service de garde. Il se pourrait qu'il y ait d'autres changements dans les groupes dans les prochains jours afin de respecter les ratios et d'équilibrer ceux-ci. Nous nous assurerons que les enfants déplacés se retrouvent en bonne compagnie et qu'ils soient consentants au changement.

Prenez note que nous ne chauffons pas les repas. Vous devez donc fournir à votre enfant un repas froid ou un thermos. Comme mentionné dans *Le Petit Albert des parents* de septembre, ce sera encore le traiteur *Le Lunch* qui servira les repas à vos enfants cette année, si vous le souhaitez. Vous pouvez faire vos commandes en ligne : www.lunch.ca. Vous devez donner des ustensiles à votre enfant puisque par souci écologique, le traiteur ne les fournit pas. Nous vous suggérons fortement de donner fourchette et cuillère (identifiés au nom de votre enfant) à votre enfant qu'il pourra laisser au service de garde en cas d'oubli ou pour certaines collations.

Le service de garde offre une collation à tous les enfants en fin de journée, mais vous pouvez également ajouter une collation à la boîte à lunch de votre enfant si celui-ci a encore faim ou s'il n'aime pas la collation offerte. Nos collations sont approuvées par la diététicienne du CSSDM, on y retrouve généralement fruits et légumes, produits laitiers et produits céréaliers à chaque semaine.

Vous aurez encore accès à l'application *Koulou* pour la récupération de vos enfants pour la période du soir. Nous vous enverrons l'information et la date de début de ce service aussitôt que nous les aurons. Vous aurez également une décharge à signer, elle vous sera envoyée en formulaire *Forms*.

Vous avez rencontré les enseignants de vos enfants, vous aurez également la chance de venir faire connaissance et échanger avec les éducateurs de vos jeunes lors d'un 4 à 6 sur la cour d'école le mercredi 13 septembre.

Voici les documents que vous retrouverez à la suite de ce message :

- **Horaire du gymnase et du parc Lafond.** Celui-ci sera effectif à compter du 11 septembre pour les enfants du primaire et à compter du 18 septembre pour ceux du préscolaire. Vous pouvez récupérer vos enfants directement au parc Lafond, mais n'oubliez pas d'en aviser l'éducateur(trice). Les groupes quitteront l'école vers 15h45 et seront de retour dans la cour d'école pour 17h. Ils emprunteront la 17^e Avenue et Saint-Joseph pour les déplacements.
- **Un aide-mémoire des frais de garde** pour l'année scolaire 2023-2024, prenez note que les journées pédagogiques n'y sont pas incluses puisqu'elles ne sont pas obligatoires.

- **La procédure pour le paiement par internet.** Nous favorisons fortement ce mode de paiement, mais vous pouvez également payer par carte de débit, par chèque fait à l'ordre du **service de garde Saint-Albert-le-Grand** (indiquez le nom de votre enfant à l'endos du chèque) ou en argent comptant **. Si vous payez par internet, assurez-vous d'avoir le bon numéro de référence associé au bon payeur. Les reçus d'impôt seront remis au payeur des frais de garde.
- **Information sur le numéro de référence**
- **Un petit article intéressant sur les thermos**
- **Le formulaire pour la garde partagée**

Afin de nous aider et d'assurer la sécurité de vos enfants, nous vous demandons d'envoyer un courriel au secrétariat, au service de garde et à l'enseignant de votre enfant pour tout changement de fréquentation ponctuel (votre enfant est absent, il a un rendez-vous, il va dîner exceptionnellement à la maison, il quitte tôt, etc.). Nous vous demandons également lorsque vous communiquez avec nous, de nous donner le nom de votre enfant et son groupe afin de faciliter le traitement de votre demande. Il est également important de nous informer des personnes autorisées à venir chercher votre enfant ainsi que de tout changement de numéros de téléphone ou de courriel.

Merci de votre précieuse collaboration, voilà de petits gestes qui facilitent grandement notre travail 😊.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions.
stalegrand.sdg@csgm.qc.ca (la méthode la plus efficace)

Nous vous souhaitons une superbe année scolaire à St-Albert-le-Grand.

L'équipe du service de garde